



TRAVAUX EN HAUTEUR

MONTAGE / DÉMONTAGE ÉCHAFAUDAGE FIXE

CONTEXTE

En 2004, la recommandation R408 « montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les personnels qui montent et démontent les échafaudages fixes. L'article R4323-69 du code du travail stipule que les échafaudages ne peuvent être monté/démonté ou transformé que par des personnes formées.

OBJECTIF

Se situer et être acteur de la prévention des risques.

Monter et démonter un échafaudage fixe en sécurité conformément à la notice du fabricant.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention, les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques.
- Signaler les situations dangereuses.
- Communiquer - rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure d'échafaudage fixe de pied.

PUBLIC

Toute personne appelée à monter et démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

Formation Utilisation échafaudage de pied de moins de 12 mois

Formation Reception échafaudage de pied de moins de 12 mois

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique et travaux dirigés.
- Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et de réussite avec une durée de validité de 3 ans.

PRIX ET DURÉE

Formation initiale ou recyclage (14 heures) 360€ HT/pers.

NOTA

Formation intra entreprise sur demande, de 4 à 10 stagiaires par session.